



## Communiqué de presse

Verviers, le 4 août 2021

### **VERVIERS VILLE CONVIVIALE LES CHANTIERS REPRENENT APRES LE SINISTRE**

Malgré les inondations de mi-juillet et les importants dégâts que la ville et ses habitants ont subi, le chantier de Ville conviviale va pouvoir reprendre, avec quelques adaptations.

#### **Axe Xhavée - Crapaurue**

##### **Rues du théâtre – Xhavée**

Le chantier avance tout à fait normalement : le pavage des trottoirs a débuté ce 4 août et se terminera fin septembre, sous réserve des conditions météo. La circulation n'est plus impactée.

##### **Crapaurue**

Le chantier a repris le 3 août comme prévu.

A partir du 9 août, le tronçon compris entre la rue de Rome et la rue des Carmes sera fermé à la circulation afin de finaliser le travail des impétrants (eau, gaz, électricité, ...) et de voirie.

Le tronçon compris entre la rue de Rome et la rue Laoureux, sera bétonné au dernier trimestre 2021.

La rue sera rouverte dans le courant du mois de décembre. Le tronçon situé entre la rue Laoureux et la rue des Carmes sera aménagé provisoirement, afin de permettre la réouverture à la circulation pour l'hiver.

Il restera ensuite à bétonner ce dernier tronçon (compris entre la rue Laoureux et la rue des Carmes), au printemps 2022.

Dans le haut de Crapaurue (entre la rue des Carmes et la place du Marché) : des sondages auront lieu la semaine du 9 août 2021. Une bande de circulation subsistera toujours.

Pour les détails du plan de circulation, voir en annexe.

#### **Place Verte**

Les travaux et le mobilier urbain de la place ont été épargnés par les inondations. Le travail de nettoyage sera terminé en août.

Aux extrémités de la place (côté Crapaurue et côté rue du Brou), il subsiste quelques travaux d'égouttage, de pavage et de conduite d'eau à réaliser. Ils seront terminés d'ici quelques semaines.

L'auvent sera placé dans le courant du dernier trimestre 2021.

#### **Parc Fabiola**

Les jeux seront montés à partir de ce 4 août. Les plantations doivent être remises en état.

Le parc sera ouvert mi-septembre.

Le square de la Victoire sera terminé fin d'année.

Il restera la couche de finition des sentiers de promenade à poser, après le mois de mars 2022 pour assurer une tenue optimale du revêtement.

## Place du Martyr

Actuellement, nous analysons les possibilités avec les professionnels qui nous entourent. L'objectif est de débiter ce chantier le plus rapidement possible.

## CONTACT

Ville de Verviers

### **Cabinet de Mme la Bourgmestre**

087 325 201

Jean.hardenne@verviers.be

### **Maxime Degey, Echevin des Travaux**

087 326 006

Maxime.degey@verviers.be

### **Cellule Chantiers**

087 327 521

chantiers@verviers.be

## MESURES DE CIRCULATION RUE DE ROME > RUE DES CARMES (AOUT-DECEMBRE 2021)

L'aménagement complet de la voirie sera réalisé sur l'axe compris entre la rue de Rome et la rue des Carmes.

- La circulation sera interdite à tous conducteurs sur l'axe compris entre la rue de Rome et la rue des Carmes.
- La circulation sera autorisée en "excepté circulation locale et commerces" en voie sans issue sur l'axe compris entre la rue du Théâtre et la rue de Rome.
- La rue des Martyrs, la rue Laoureux et la rue Paul Janson seront interdites à tous conducteurs en excepté circulation locale en voie sans issue.
- Il sera veillé particulièrement à la commodité et la sécurité de passage des Services de Secours, des piétons et au libre accès des propriétés riveraines.
- Les riverains et commerces seront informés par écrit via l'entrepreneur de l'évolution et l'avancement ainsi que des contraintes dudit chantier.
- Des zones de Livraisons et de rebroussements seront implantées par l'entrepreneur dans le bas de la rue Laoureux et dans le bas de la rue des Martyrs.
- Dans toute la zone dudit chantier et dans les voiries impactées par celui-ci, la vitesse maximale limitée sera de « 30Km/h », le dépassement des véhicules à 3 roues ou plus y est interdit.
- Dans toute la zone dudit chantier et dans les voiries impactées par celui-ci, le stationnement et ou l'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules excepté les véhicules de chantier « Vu les nécessités réelles du chantier ».